



COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN

« CAP SUR LES CHANTIERS EN CORSE »

LUNDI 30 NOVEMBRE 2020



UNE ACTION CONJOINTE AFIN DE RENFORCER LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS EN CORSE

Du 18 au 20 novembre 2020, les services de l'inspection du travail de la DIRECCTE de Corse et le service de prévention des risques professionnels de la Carsat Sud Est, ont organisé conjointement une opération d'accompagnement et de contrôle des chantiers du BTP en Corse portant sur :

- 61 chantiers,
- 123 entreprises,
- 423 salariés présents.

Cette action renforcée est le fruit d'une étroite coopération entre les services des deux institutions, pour améliorer la sécurité sur les chantiers en Corse, compte tenu de la forte sinistralité enregistrée ces dernières années avec un nombre d'accidents du travail graves et mortels très au-dessus des moyennes régionales et nationales.



DES OBJECTIFS AMBITIEUX DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Les objectifs de cette opération d'envergure à l'échelle de la Corse étaient de vérifier que les entreprises respectent bien les règles de sécurité et les mesures sanitaires sur les chantiers, conformément aux protocoles de prévention en vigueur pendant la période d'urgence sanitaire, et de les orienter, le cas échéant, vers des dispositifs d'aides (y compris financières) avec, si besoin, un accompagnement de proximité par les organismes de prévention (services de santé au travail, OPPBTP, Carsat Sud-Est).



UN BILAN PRÉOCCUPANT DANS LE CONTEXTE ACTUEL

Un premier bilan, présenté aux partenaires sociaux lors d'une web conférence organisée le 20 novembre après-midi, a permis de mettre en lumière les points suivants :

- **La problématique « risque de chute de hauteur » reste très préoccupante** et représente près de la moitié des situations de risques exceptionnels constatés ;
- **Des situations encore inacceptables ont été relevées** concernant les bases vie (sanitaires, vestiaires, WC...), malgré quelques améliorations constatées pour certaines entreprises ;
- **Une prise en compte encore très insuffisante du risque COVID** révélant que le protocole régional COVID n'est pas encore appliqué par tous les acteurs ;
- **Les problématiques de coordination et de maîtrise d'ouvrage restent encore souvent à l'origine des situations à risque**, le nombre de procédures à leur en-contre a donc augmenté cette année.
- **Un point d'alerte sur l'absence de prise de conscience des enjeux s'attachant à la sécurité** dans la mesure où un nombre non négligeable d'entreprises qui avaient été contrôlées en 2019 n'ont intégré aucune des mesures qui leur avaient été préconisées pour améliorer la sécurité.



LES SERVICES DE L'INSPECTION DU TRAVAIL DE LA DIRECCTE DE CORSE ET LE SERVICE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DE LA CARSAT SUD-EST ALERTENT DE NOUVEAU LES FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES DU BTP ET DES CAPEB

Lors de la présentation du bilan de cette opération, aucune des organisations professionnelles invitées n'était présente.

Cette absence, ne peut manquer d'interroger dans un contexte de dégradation des conditions de travail et de sécurité constaté depuis plusieurs années sur les chantiers en Corse.

Or depuis plus de deux ans, nous attirons l'attention des fédérations du BTP et des CAPEB des deux départements sur la dégradation corrélative des chiffres de la sinistralité enregistrée dans le BTP pour les associer à la mise en œuvre de démarches de progrès.

Aucune évolution de cette situation ne sera possible sans l'engagement déterminé des représentants de la profession.

Nous continuerons donc d'interpeler la profession et ses représentants comme nous le ferons à l'égard des maîtres d'ouvrage qui doivent jouer un rôle essentiel pour améliorer les conditions de travail et de sécurité sur leurs opérations de BTP.



UN RENDEZ-VOUS FIXÉ EN JANVIER 2021

À cet effet, nous organiserons une rencontre avec l'ensemble de ces acteurs au cours de la deuxième quinzaine du mois de janvier 2021, notamment autour de la question des responsabilités conjointes des maîtres d'ouvrages et des entreprises pour garantir de bonnes conditions de travail et de sécurité sur les chantiers.

VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE,
LES PRINCIPAUX CHIFFRES REPÈRES DE LA SINISTRALITÉ EN CORSE.



Contacts presse :

DIRECCTE

Michel CAVAGNARA :

06 24 94 11 18



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CARSAT SUD-EST

Jean-Claude STEFANI :

06 28 45 46 33

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Sud - Est

 **l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN

« LES CHIFFRES CLÉS EN CORSE »

ANNEXES



LES CHIFFRES CLÉS DE LA SINISTRALITÉ BTP EN CORSE

En 2019, le secteur présentant l'indice le plus élevé en Corse est le BTP avec un Indice de Fréquence de **59,8** (Nombre d'accident de travail avec arrêt pour 1000 salariés).

Il est de **19% supérieur** à l'Indice de Fréquence BTP de l'ensemble du territoire PACA-Corse.

Malgré les efforts déployés, certaines améliorations constatées par la profession et les acteurs de la santé et sécurité au travail, la prévention dans le BTP reste une priorité en Corse :

- **779 accidents de travail** avec arrêt en 2019,
- **24% des Maladies professionnelles de Corse** (et l'IF le plus élevé de Corse tous secteurs d'activités confondus), et
- En particulier pour le code APE « Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre du bâtiment » soit **10% des accidents du travail** de Corse et **11% des maladies professionnelles**.

Au-delà de l'impact humain, le coût économique des accidents du travail et des maladies professionnelles pour le secteur du BTP en Corse est de l'ordre de **13 Millions d'euros** en 2019, en **augmentation de 10% sur les 2 dernières années**.



LES CHIFFRES CLÉS EN TERMES DE SUBVENTIONS PRÉVENTION EN FAVEUR DES TPE EN CORSE

Ces subventions, délivrées par la Carsat Sud-Est à destination des entreprises de moins de 50 salariés, permettent aux entreprises d'investir dans des équipements, des prestations de consultants ou de bénéficier de formations pour améliorer la prévention au sein de leur établissement.

Sur les années 2019 et 2020, les entreprises corse ont bénéficié de **18 % du nombre total des subvention accordées pour les régions PACA et Corse**.

Le montant du budget accordé en Corse s'élève à **23 % de la totalité** du montant des deux régions. Ces chiffres sont à mettre en regard du nombre des entreprises corse qui représentent **8 % de la totalité des sections d'établissements** des deux régions PACA et Corse.

Pour les entreprises du secteur du BTP en Corse sur les années 2019 et 2020, le montant des subventions prévention TPE s'est élevé à près de **1,5 million d'euros, soit 60% du budget** accordé aux entreprises corse tous secteurs confondus.